

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVIE**

Nombre de membres afférents au conseil : 15  
En exercice : 14  
Qui ont pris part à la délibération : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001424-20250522-2025-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2025

**Date de la convocation** : 16/05/2025

**Date d'affichage** : 28/05/2025

**Objet de la délibération** : Création d'un emploi d'adjoint technique saisonnier pour une durée d'un mois afin de soutenir le service technique en période de débroussaillage légal.

**SEANCE DU 22 MAI 2025**

L'an deux mil vingt cinq

Et le vingt-deux mai

A dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. de LANFRANCHI Alexandre, Maire.

Etaient présents : de LANFRANCHI Alexandre ; CUCCHI-FRESI Françoise ; DERUDAS Denis ; DUFOUR Josée ; de LANFRANCHI Jean Marc ; MAESTRATI Jean-Napoléon ; de LANFRANCHI Emmanuelle ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise ; MONDOLONI Antoine ; SERENI Jacques ; VALLI François

Etait absent : de PERETTI Don Napoléon ;

Ont donné pouvoir : LUCIANI Maria Lisa a donné pouvoir à DUFOUR Josée ; PEDINIELLI Pierre a donné pouvoir à SERENI Jacques ;

Madame de LANFRANCHI Emmanuelle a été nommée secrétaire,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir le débroussaillage légal de l'espace public communal et des parcelles de propriété communale conformément aux obligations légales de débroussaillage.

Sur le rapport de Monsieur le Maire ;

**Le Conseil Municipal**  
**Où cet exposé**  
**Et après en avoir délibéré**

A l'unanimité

Décide la création à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 mois allant du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 30 juin 2025 inclus.

Il devra justifier d'une d'expérience professionnelle équivalente aux fonctions exercées.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La secrétaire de séance  
de LANFRANCHI Emmanuelle

Le Maire,  
Alexandre de LANFRANCHI